



RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 6 février 2023 à 19 h 00, à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Pat Panasuk et Lisa Bélanger et Messieurs les conseillers Larry Royea, Wesley Patch, Michael Allnutt et Christopher Whitehead. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

Le directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 7 personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2023
3. Questions découlant du dernier procès-verbal
 - 3.1 Pièces justificatives concernant les factures impayées de la Ville de Sutton
 - 3.2 Vitesse parcourue sur le chemin Mullarkey
4. Rapport de l'inspecteur municipal et des routes :
 - 4.1 Sur les permis
 - 4.2 Sur les conditions des routes
5. Première période de questions
6. Rapports des élus
7. Administration générale
- Correspondance :
 - 7.1 Demande de soutien financier - Fonds de bourses d'études Massey-Vanier
- Administration
 - 7.2 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective
 - 7.3 Inscription au régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) auprès de Desjardins Assurances
 - 7.4 Adoption du rapport annuel 2022 An 6 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
8. Administration financière
 - 8.1 Comptes à payer
 - 8.2 Comptes payer
9. Autres affaires
10. Deuxième période de questions
11. Ajournement de la réunion

La réunion est ouverte à 19 h 00

1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 2023-171

Proposé par Christopher Whitehead
Appuyé par Larry Royea
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour soit et soit approuvé.

ADOPTÉ

2
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JANVIER 2023
Résolution 2023-172

Proposé par Pat Panasuk
Appuyé par Michael Allnutt
ET RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2023 soit et est par la présente approuvé.

ADOPTÉ

3
QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Des informations ont été reçues de la Ville de Sutton concernant les factures impayées 645 et 646.
3.2 La municipalité a acheté deux (2) panneaux de vitesse (40km) pour le chemin Mullarkey.
Ils seront installés lorsque le temps le permettra.

4
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DES ROUTES

4.1 Sur les permis délivrés

- Il n'y a pas eu de permis émis pour le mois de janvier

4.2 Conditions sur des routes

5
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une résidente demande où en est avec le radar de vitesse numérique. Le maire explique que nous avons reçu le radar juste avant Noël et que nous devons obtenir l'autorisation du MTQ afin de l'installer sur leurs routes.
- Des résidents ont demandé si la compagnie de tournage avait la permission de fermer le chemin Warehill pendant le tournage. Le maire explique qu'ils ont demandé à la municipalité à la dernière minute et que la directrice et lui-même ont répondu par l'affirmative. Il a également été expliqué que la compagnie de tournage avait vérifié avec le Ministère des Transports et avait parlé avec tous les résidents concernés sur la route.

6
RAPPORT DES ÉLUS

- Chemin Stagecoach en bonne état
- Un commentaire a été fait sur le fait que quelques voitures sont allées dans le fossé dans la courbe de Valley et Stagecoach pour une raison quelconque.

7
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CORRESPONDANCE

7.1
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES MASSEY-VANIER
Résolution 2023-173

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Brome a appuyé le Fonds de bourses d'études Massey-Vanier en 2022 en donnant 300,00 \$ chacun aux côtés anglais et français de l'école ;

ATTENDU QUE le comité de la bourse Massey-Vanier sollicite à nouveau notre soutien financier ;

ATTENDU QUE la somme de 600 \$ a été affectée au fonds de bourses dans le budget municipal 2023;

Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU QUE

La municipalité du Village de Brome fera un don de 300,00\$ chacun aux côtés anglais et français de l'école secondaire Massey-Vanier et que les conditions suivantes s'appliquent pour l'octroi des bourses : Les résidents de Brome devraient être considérés en premier, la moyenne devrait être de 80% ou moins et la bourse ne devrait être payable aux étudiants qu'après la fin du premier trimestre.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION

7.2
ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
ET À UN CONTRAT
D'ASSURANCE COLLECTIVE
Résolution 2023-174

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST

Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Larry Royea

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité du Village de Brome adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1 février 2023;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente. Le coût total mensuel (incluant taxe) pour la municipalité sera 278,80\$;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉ

7.3

INSCRIPTION AU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) AUPRÈS DE DESJARDINS ASSURANCES
Résolution 2023-175

Le Régime d'épargne-retraite volontaire Desjardins (RVER) est un régime à participation volontaire qui s'adresse tant aux employés qu'aux employeurs ;

Le Régime volontaire d'épargne-retraite Desjardins est régi par la Loi sur les RVER. Il vise à promouvoir l'épargne-retraite ;

Proposé par Lisa Belanger
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU QUE :

Le directeur général est autorisé à contacter Desjardins Assurances pour mettre en place et s'inscrire au régime volontaire d'épargne-retraite.

La municipalité et l'employé contribueront tous deux au régime.

La municipalité contribuera huit pourcent (8%) du salaire de la Directrice Générale.

ADOPTÉ

7.4

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 AN 6 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution 2023-176

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU que le rapport annuel 2022 An 6 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Sutton;

ATTENDU que la municipalité du Village de Brome a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2022 An 6;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pat Panasuk et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité du Village de Brome adopte le rapport d'activités annuel 2022 An 6 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

8

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

8.1

COMPTES À PAYER

JANVIER 2023

Résolution 2023-177

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU QUE :

Le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 4 037,07\$ soit et est par la présente approuvé.

Supplier	Description	Amount
Jean Benoit	Réparation des bandes de la patinoire (main d'œuvre et matériaux)	435.52
Enviro Connexions	Recyclage des traitements (novembre et décembre)	415.35
Formules Municipales	Livre et feuilles de procès-verbaux	469.38
Gestim	Inspection municipale du 18 décembre au 21 janvier	528.89
Infotech	Transport d'enveloppes	48.32
Quilliams Electric	Réparation des lampadaires (366/368 Stagecoach)	225.53
Quilliams Electric	Remplacement lumière de la patinoire et changement boîte de jonction (boîtes postales)	886.52
Ville de Sutton	Rapport intervention (tempête décembre 2022)	1 027.56
TOTAL		\$4 037.07

8.2
COMPTES PAYER
JANVIER 2023
Resolution 2023-178

Supplier	Description	Amount
3578470 Canada Inc (David Cooke)	Déneigement des routes municipales 2022-2023	19 292,54
Belanger Lisa	Remboursement dépenses 2022 Brome Lights	31.83
BCAS	Loyer et nettoyage pour janvier	718.59
Ent Raymond Cherrer	Collecte et transport des ordures, du recyclage et du compost	4 623.80
Lee Laura	Remboursement dépenses 2022 Brome Lights	103.36
Mackenzie Cameron	Arbre de Noël pour Parc Heritage	130.00
OBV Yamaska	Adhésion 2023	50,00
Revenu Québec	Retenus à la source (octobre à décembre)	3 567.07
Revenue Canada	Retenus à la source (octobre à décembre)	1 327.56
Schaffer Elisabeth	Remboursement dépenses 2022 Brome Lights	29.81
Thériault Dominique	Remboursement dépenses 2022 Brome Lights	116.73
Transport Adapté pour Nous Inc	Quote Part 2023	1 014,00
Tremblay John	Déneigement chemin Morin Hill 2022-2023	1 178,49
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération de janvier	2 039.61
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Rémunération de janvier	3 321.22
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		37 544,61\$

Supplier	Description (Prélèvements automatiques)	Amount
Axion	Nouvelle installation au 345 Stagecoach et frais mensuel pour téléphone, fax et internet	304.20
Hydro Québec	Électricité	151.55
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		455,75\$

ADOPTÉ

9
AUTRES AFFAIRES

9.1

- Il a été décidé par le conseil que nous enlèverons le générateur du Brome Public Building, qui est la propriété du village de Brome.
- Le comité de planification de l'événement a tenu une réunion le vendredi 3 février. Ils pensent réunir quelques volontaires pour nettoyer les fossés le 6 mai si le temps le permet où le 13 mai en cas de pluie. Ils nous tiendront au courant.

10
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution 2023-179

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Michael Allnutt
ET RÉSOLU QUE :

La séance soit levée à 19h56

William Miller
Maire

Gail Côté
Directrice générale et greffière-trésorière